Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou
6ème Année de Médecine
Module : Médecine sociale LÉGALE

Examen Médecine Légale
Du 09 Décembre 2012
Dr DIKES. M
Durée : 01 h 00 50 DA

L'étudiant doit répondre aux questions suivantes :

1. La législation Algérienne prévoit que les Médecins et Chirurgiens Dentistes, les Pharmaciens sont tenus de répondre aux ordres de l'autorité publique.

   1. En quoi consiste cet ordre ?
   2. Quels sont ses caractères ?

2. Certaines blessures peuvent présenter une solution de continuité des téguments avec participation ou non des tissus sous jacents.

   1. A quoi correspondent ces blessures ? Plaies
   2. Décrivez les différents types de cette blessure.

3. Citez les éléments du diagnostic médico-légal d'infanticide.

4. L'Article 308 du Code Pénal Algérien ainsi que l'Article 72 de la LPPS autorisent la pratique de l'avortement thérapeutique à conditions qu'un certains nombres d'éléments soient réunis ? Citez-les.

5. Quels sont les prélèvements à effectuer en cas d'agression sexuelle récente datant de trois (03) mois ?

Bonne Chance